



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 9 février 2024

### BILAN 2023 DES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE EN SEINE-MARITIME

En Seine-Maritime, les indicateurs de la délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales connaissent des évolutions contrastées en 2023 selon les secteurs géographiques et la nature des infractions.

Les atteintes aux biens demeurent ainsi stables en zone de compétence de la police nationale (+0,1%) mais connaissent une hausse de +15,7 % en zone gendarmerie.

S'agissant des atteintes aux personnes, les indicateurs connaissent quant à eux une dynamique commune à l'ensemble du territoire. Les coups et blessures volontaires sont en forte hausse dans le département : +18 % par rapport à 2022, confirmant une progression continue depuis 2020, portée par l'évolution des violences intrafamiliales et sexuelles.

Les atteintes aux biens (AAB) ont connu une hausse en 2023 (+3,9 %). Le nombre de cambriolages en Seine-Maritime a ainsi cru de 12,8 % sous l'effet d'une évolution marquée du phénomène en zone gendarmerie (+3,6 % en zone police et +30,8 % en zone gendarmerie). De même, les vols de véhicules augmentent de 3,5 % en Seine-Maritime (-5,7% en zone police et +26 % en zone gendarmerie), tout comme les vols dans les véhicules, sur l'ensemble du territoire (+14,7 %).

Plusieurs items connaissent toutefois des dynamiques favorables, notamment pour des infractions susceptibles de créer un traumatisme chez la victime : une baisse marquée de 31,7 % concernant les vols avec armes et une tendance analogue pour les vols violents sans armes qui baissent de 15,4% par rapport à 2022.

Les violences connaissent quant à elle une hausse plus marquée qu'à l'échelon national. Ainsi, les coups et blessures volontaires sur des personnes de 15 ans et plus sont en progression de 18 %, contre +7 % au national. Les violences physiques crapuleuses sont toutefois en baisse par rapport à 2022 (-15,8 %) en zone gendarmerie et en zone police.

Aussi, les violences d'appropriation reculent, tandis que les violences conjugales ou de proximité augmentent. La hausse générale des violences est en effet portée par l'augmentation des enregistrements de faits de violences intrafamiliales (+20 %) qui contribuent largement à cette hausse globale des violences.

La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexuelles constitue l'une des priorités fixées en matière de lutte contre la délinquance, dont l'un des marqueurs est l'accompagnement des victimes vers le dépôt de plainte. Il en résulte une augmentation des faits dénoncés, et par conséquent enregistrés. Les enquêteurs de la police et de la gendarmerie nationales, en coopération avec les associations d'aide aux victimes et les travailleurs sociaux (en particulier avec les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie) poursuivent leurs efforts pour inciter à la libération de cette parole. Si

beaucoup de chemin a été parcouru en la matière du fait des réformes d'ampleur conduites en termes d'accueil et d'accompagnement des victimes, cet engagement renouvelé est d'autant plus essentiel qu'en France, l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » révèle que seules 14 % des victimes de violences conjugales et 5 % des victimes de violences sexuelles portent plainte.

## MOBILISATION RENFORCÉE DES POLICIERS ET DES GENDARMES SEINOMARINS

Face à cette hausse des faits de délinquance, les policiers et gendarmes sont pleinement mobilisés comme en témoignent les indicateurs d'activité des services. Deux exemples témoignent de cet engagement :

1. **La lutte contre les stupéfiants** demeure une priorité quotidienne. L'action des forces de l'ordre a permis une très forte activité de verbalisation des amendes forfaitaires délictuelles anti-drogues (AFD) dressées en 2023 (4088 verbalisations en 2023, soit +3,4 % par rapport à 2022 et +126 % d'usages relevés depuis 2019). Le nombre d'opérations de démantèlement de points de deals a plus que doublé au cours de l'année (+111,1 %) passant de 261 en 2022 à 551 en 2023.  
Depuis octobre dernier, trois opérations « place nette », ont été mises en place. L'engagement des policiers sur ce nouveau dispositif a permis de réduire le nombre de points de deal cartographiés de 9,5 %. À ces opérations se sont ajoutées les réussites de nombreuses enquêtes au long cours qui ont permis d'interpeller 333 trafiquants en 2023.
2. **La lutte contre les rodéos** fait également partie des priorités fixées aux services et unités, non seulement car ces pratiques constituent une nuisance insupportable qui porte atteinte à la qualité de vie, mais également car elle met en danger les autres usagers de la route et les piétons. Les chiffres en matière de lutte contre les rodéos urbains témoignent de cet engagement sur le terrain comme des cellules d'enquêteurs mises en place en période estivale. Sur l'ensemble de l'année 2023, 63 véhicules ont été saisis (+36,9 % par rapport à 2022) et 151 infractions ont été relevées (+3,42 %).

**La présence sur la voie publique des policiers et des gendarmes a fait l'objet en 2023 d'un renforcement** majeur, afin de prévenir la commission de délits par leur visibilité, mais également d'assurer une capacité opérationnelle renforcée à interpeller. En 2023, les policiers et gendarmes seinomarins ont passé plus de 100 000 heures supplémentaires en patrouille, sur le terrain (+6,4 %). Le nombre d'heures de patrouilles pédestres et à VTT a augmenté de 56,4 % par rapport à 2022 tandis que la présence dans les transports en commun a cru de 12,2 %. Ces résultats ont été obtenus à la faveur de réformes conduites en 2023 visant à accroître l'efficacité des moyens humains disponibles, notamment par l'expérimentation, pour la police, de nouveaux cycles de travail, permettant de disposer de plus de policiers sur la voie publique.

Enfin le renfort d'un escadron de gendarmerie mobile sur l'agglomération de Rouen depuis janvier 2023 dans le cadre du plan national de sécurisation renforcée décidé par le ministre, a permis d'appuyer cette stratégie de densification de l'occupation du terrain qui a vocation à répondre à chaque acte de délinquance.

Une attention particulière est portée à la **sécurité des élus** victimes de violences et de menaces, au travers du déploiement d'un « **pack sécurité** », qui comprend l'identification d'un réseau de référents « atteintes aux élus » dans chaque brigade de gendarmerie et commissariat afin que les élus aient un point de contact privilégié.

Pour aller plus loin :

> Lien vers la note [Insécurité et délinquance en 2023, une première photographie - Interstats Analyse n°64](#)

> Lien vers la [note Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023 - Interstats Analyse n°65](#)